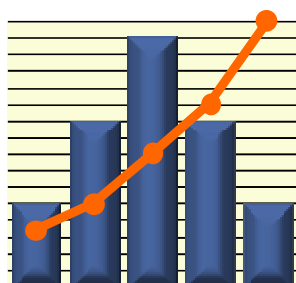


Mars 2014 - N°30



## L'édito



Jean Maïa, directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers

Les résultats du recensement de l'achat public présentés lors de l'assemblée plénière de l'OEAP du 26 novembre 2013 ont fait apparaître une baisse significative des contrats recensés (- 8 %) ainsi que de leur montant (- 8,3 %) pour l'exercice 2012.

Les différentes catégories d'acheteurs publics diminuent le nombre de leurs contrats. Ce sont les travaux qui enregistrent la plus forte baisse.

Des points positifs peuvent toutefois être relevés en faveur des entreprises, comme l'augmentation du poids des PME dans la commande publique, ou encore la hausse du nombre de consultations pour lesquelles des offres ont été soumises sous forme dématérialisée.

Quant au dispositif d'observation du recensement lui-même, il a également connu des progrès. Ainsi, grâce au système d'information parachevé en 2011, les restitutions statistiques du recensement auprès de la Commission européenne ou de l'OEAP sont désormais plus promptes. L'alimentation « automatisée » du système d'information s'est également renforcée. L'extension de la couverture du recensement atteinte l'année précédente a été consolidée, avec une nouvelle progression de déclarants électroniques.

Le nombre de fiches de recensement sous forme papier a reculé au profit d'envois dématérialisés. Et le flux de données de recensement émanant des administrations centrales et déconcentrées de l'État à destination de l'OEAP est désormais intégralement assuré par l'application Chorus : non seulement le mécanisme de collecte est plus souple mais, surtout, les données sont plus complètes. Ces améliorations pourront être apportées sur le champ des collectivités territoriales lorsque leurs données de recensement transiteront par l'application Hélios.

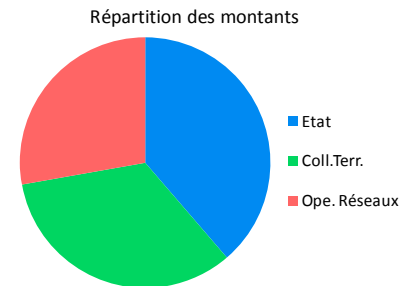
# Chiffres clefs 2012 du Recensement de l'OEAP en bref...

En 2012, l'OEAP a recensé 120 012 contrats pour un montant de 78,7 Mds €HT, soit 103 185 contrats initiaux (75,5 Mds) et 16 827 avenants (3,2 Mds).

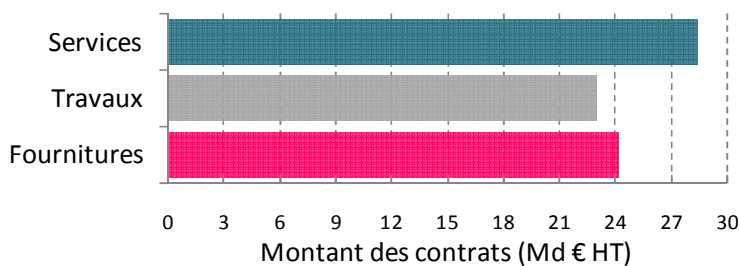
L'OEAP recense aussi 10 553 actes de sous-traitance, non inclus ici pour les besoins de l'analyse économique.

Les 103.185 nouveaux contrats sont signés par 5 347 acheteurs publics répartis en trois grandes catégories :

- l'État (1 070 acheteurs),
- les collectivités territoriales (4 059),
- et les opérateurs de réseaux (218).



Ces contrats concernent près de 35 000 titulaires distincts, dont 76 % sont des PME.



27 604 des 103 185 contrats recensés concernent des fournitures, 34 041 des services et 41 540 des Travaux.

Les appels d'offres ouverts sont la procédure utilisée dans 34 % des contrats, les MAPA le sont dans 45 % des cas.

Le montant moyen d'un contrat recensé est de 731 700 € HT, mais la moitié des contrats affiche un montant inférieur à 141 200 € HT. En outre, sur 103 185 contrats recensés, un peu moins de 2 000 pèsent pour plus de la moitié du montant total des contrats (54 %).

Répartition des 103 185 contrats :	1%	10%	25%	50%	75%	90%	99%
Montant en € HT:	389	18 852	60 000	141 143	350 000	1 000 000	9 026 769

87% des contrats sont d'un montant inférieur à la moyenne (732.000 €).

## Résultats détaillés du recensement de l'achat public 2012

### ➤ En 2012, une baisse désormais sans ambiguïté de l'achat public

Les contrats recensés en 2012<sup>1</sup> s'élèvent à 120.012 pour un montant de 78,7 mds € HT, soit une baisse marquée sur ce périmètre de contrats<sup>2</sup> par rapport à 2011 (- 6 300 contrats, - 7,9 mds € HT).

En 2011, le diagnostic d'un tassement de l'achat public était difficile à appréhender pour plusieurs raisons : un contrat de partenariat public-privé (PPP) exceptionnel (le PPP « Ministère de la Défense - Balard »), mais aussi quelques grands contrats d'équipement d'opérateurs de réseaux et l'élargissement du champ du recensement. Aucun de ces facteurs n'est présent significativement en 2012.

### ➤ Une diminution des montants distincte de celle du nombre de contrats

Cette baisse de 7,9 milliards (Mds) se décompose en une baisse de 6,8 Mds pour le total des contrats initiaux et 1,2 Mds pour les avenants. Quoiqu'ils représentent une partie importante de la baisse, il est difficile de mener l'analyse des avenants avec celle des contrats initiaux notifiés en 2012 pour examiner les tendances de l'achat public en 2012 : les motifs des avenants étant déterminés par des situations antérieures à 2012.

Dans ces conditions, sur le périmètre restreint aux seuls contrats initiaux, l'on observe parallèlement aux baisses concomitantes des montants (- 8,3 %) et des contrats (- 8 %), une diminution du nombre d'acheteurs<sup>3</sup> (- 113) et une légère diminution du nombre de contrats par acheteur (19,3 contre 20,6 en 2011) ; la valeur moyenne du contrat restant stable -0,2 % (Tableau 1). Ces baisses sont accentuées par l'allongement des durées prévues aux contrats, et donc l'étalement des montants à acquitter<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Hors acte de sous-traitance et avenant sans incidence financière.

<sup>2</sup> Cf. note précédente.

<sup>3</sup> Identifiés par leur unité légale (numéro SIREN de l'acheteur).

<sup>4</sup> En toute rigueur, il faudrait neutraliser les effets de structure ayant pu contribuer à cet allongement, et netter cette évolution de ces effets de structure.

**Tableau 1 – Les différents indices d'une baisse généralisée de l'achat public**

	Taux d'évolution
A: Montant	-8,3%
B: Nombre de contrats	-8,0%
C: Nombre d'acheteurs déclarants	-2,1%
D: Montant moyen /contrat	-0,2%
E: Nombre de contrats / acheteur	-6,1%
F: Durée moyenne (*)	5,3%

Source : Recensement de l'OEAP

(\*) : L'existence de contrats de PPP aux durées exceptionnellement longue est susceptible de fausser la durée moyenne, mais même en excluant ces contrats la durée moyenne augmenterait de 4,8%.

La baisse du nombre de contrats (B :-8 %) est très voisine de celle des montants (A : - 8,3 %). Pourtant, la première n'explique pas obligatoirement la seconde. La constance du montant moyen est de ce fait plutôt fortuite (D :-0,2 %) <sup>5</sup>. D'autres relations algébriques simples <sup>6</sup> observées au niveau des moyennes ne rendent pas compte du schéma de baisse plus différencié observé dans les différents compartiments de l'achat public.

Les évolutions de ces différents indices apparaissent concomitantes au niveau agrégé mais ne s'enchaînent pas pour expliquer les canaux de transmission des baisses. Ceux-ci sont plutôt à discerner à l'intérieur des grandes catégories de montant des contrats (Tableau 2).

**Tableau 2 – La baisse de l'achat public par tranche de montant**

	Les contrats initiaux par tranche de montant en € HT			TOTAL
	de 0 à 90 000 €	de 90 000 à 5 M €	5 M € et plus	
<b>Nombre de marchés</b>				
2011	38 886	71 414	1 913	112 213
2012	33 022	68 205	1 958	103 185
variation nombre	- 5 864	- 3 209	+ 45	- 9 028
variation en %	- 15,1%	- 4,5%	+ 2,4%	- 8,0%
<b>Montant moyen € HT</b>				
2011	33 346	475 250	24 603 727	733 454
2012	37 237	496 060	20 651 234	731 681
variation en %	+ 11,7%	+ 4,4%	- 16,1%	- 0,2%
<b>Montant total en Mds € HT</b>				
2011	1,3	33,9	47,1	82,3
2012	1,2	33,8	40,4	75,5
variation Mds €	- 0,1	- 0,1	- 6,6	- 6,8
variation en %	- 5,2%	- 0,3%	- 14,1%	- 8,3%

Source : Recensement de l'OEAP

Sur le segment des marchés les plus importants, supérieurs à 5 M € HT, leur nombre augmente légèrement (+ 2,4 %) mais leur montant moyen chute (- 16 %) occasionnant une baisse du montant total de 6,6 Mds €, soit la quasi-totalité de la baisse de l'achat observée pour l'ensemble des contrats initiaux (-6,8 Mds). A l'autre extrême, le segment des marchés inférieurs à 90 000 € HT concentre la

<sup>5</sup> C'est-à-dire  $(1+B) \times (1+D) = (1+A)$

<sup>6</sup> Par exemple  $(1+C) \times (1+E) \times (1+D) = (1+A)$

majeure partie de la baisse du nombre de contrats recensés (- 5 864), en particulier au détriment des plus petits contrats de cette catégorie, d'où la forte augmentation du montant moyen de cette catégorie (+ 11,7 %).

Ainsi malgré la disparition d'un grand nombre de petits contrats dans cette catégorie, la petitesse de leur montant unitaire affecte marginalement l'ensemble (-0,1 Mds). Le type d'évolution de la catégorie intermédiaire (90.000-5 M € HT) est proche de celui de la catégorie inférieure, avec des évolutions moins marquées.

Naturellement, le solde du PPP « Balard » en 2011 et du PPP « Justice » en 2012, soit - 2 Mds (cf. *supra*) accentue le profil d'évolution de la catégorie des grands contrats, mais sans ces PPP, sa physionomie générale demeurerait. La diminution des montants des plus grands contrats s'observe indépendamment du solde PPP, du fait d'un coup de rabot général sur les plus grands contrats, plus accessoirement l'absence de grands contrats (effet de cycle d'équipement).

Ainsi, les économies dans la catégorie des grands contrats sont surtout réalisées par une diminution du montant de ceux-ci (à relier à la baisse des durées), alors que les économies dans la catégorie des petits contrats, sont assurées par la disparition des plus petits d'entre eux, au moins dans le recensement. Ceci est particulièrement vrai pour les marchés inférieurs à 50 000 €, dont le nombre de contrats recensés baisse de 20 %, au détriment de ceux ayant une valeur de quelques milliers d'euros, le premier décile augmentant fortement (Tableau 3).

**Tableau 3 – Situation des contrats par tranche de montant (contrats initiaux seuls).**

Classes de montant € HT	2011				2012			
	Nombre contrats	Montant (*)		Acheteurs	Nombre contrats	Montant		Acheteurs
		1er décile	9ème décile	Nombre (**)		1er décile	9ème décile	Nombre
<b>A. 0 - 49.999</b>	27 566	147	43 315	419	22 014	2 000	44 720	395
<b>B. 50.000-89.999</b>	11 320	52 000	85 000	340	11 008	52 048	84 712	329
<b>C. 90.000-500.000</b>	53 906	100 000	370 000	2 516	50 919	100 000	380 000	2 488
<b>D. 500.000-1 M</b>	9 271	519 711	905 211	743	8 915	519 582	911 795	726
<b>E. 1 M - 5 M</b>	8 237	1 079 217	3 593 640	998	8 371	1 076 505	3 634 650	1 001
<b>F. 5 M et +</b>	1 913	5 568 101	40 920 000	444	1 958	5 500 000	34 000 000	408
<b>Ensemble</b>	<b>112 213</b>	<b>11 331</b>	<b>900 000</b>	<b>5 460</b>	<b>103 185</b>	<b>18 852</b>	<b>1 000 000</b>	<b>5 347</b>

(\*) : Le 1er décile (respectivement le 9ème) est le montant observé séparant les 10 premiers % des contrats en terme de montant (respectivement les 90 premiers %) des 90 % autres contrats (respectivement les 10 derniers %). (\*\*): Les acheteurs ayant des contrats dans plusieurs tranches sont affectés à celle de leur contrat au montant le plus important.

Rappel : Le recensement est obligatoire à partir de 90 000 € HT, facultatif en-deçà. Une baisse des données dans la collecte ne signifie pas nécessairement une baisse équivalente du nombre de contrats.

Source : Recensement de l'OEAP 2012

**Ce sont dans les deux classes de montants extrêmes que le nombre d'acheteurs diminue, mais avec des différences.**

Dans la classe des montants les plus petits, cette baisse va de pair avec une diminution des contrats recensés et du nombre de contrats par acheteurs, confirmant l'atonie de l'achat dans cette catégorie (Tableau 3).

Dans la classe des montants les plus élevés, la baisse du nombre d'acheteurs ne se traduit pas par une baisse générale du nombre de contrat, mais une baisse des montants des contrats les plus élevés (recul de la valeur du 9<sup>ème</sup> décile).

Il y a un resserrement sensible de la distribution des montants des contrats<sup>7</sup> à gauche et à droite, à gauche diminution des petits contrats, à droite diminution des gros montants (*cf. supra*).

➤ **Tous les acheteurs diminuent leurs achats publics.**

La baisse du nombre de contrats (- 8 %) et celle de leur montant (- 8,3 %) diminuent pour chaque grande catégorie d'acheteurs.

Ce contexte baissier recouvre une intensité variable pour chaque grande catégorie d'acheteur, celle-ci est représentée dans la figure 1, où la baisse du nombre de contrats et de leur montant est représentée pour chaque catégorie d'acheteur sur l'axe vertical (Figure 1).

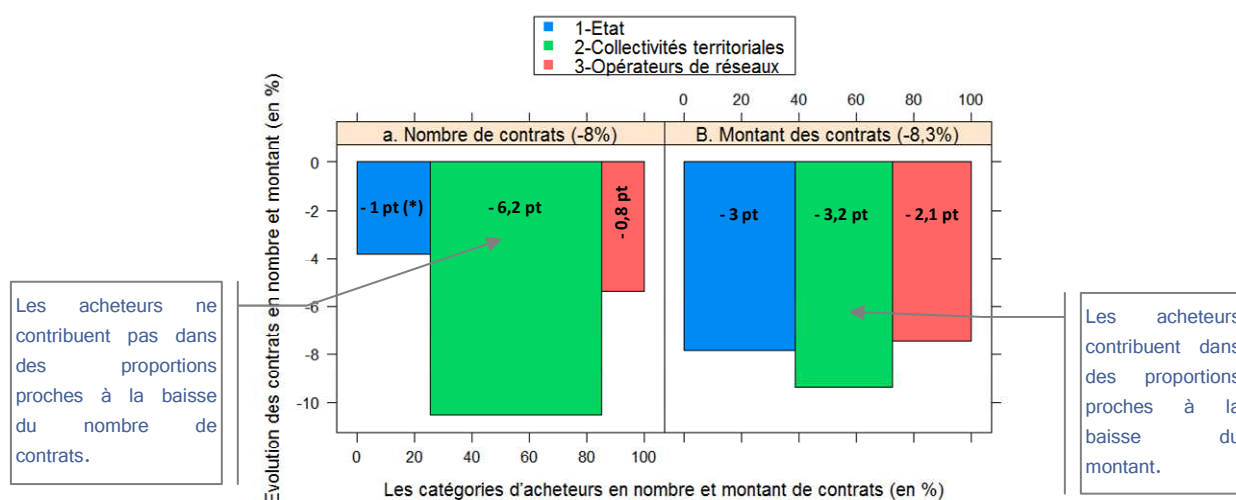
L'État diminue ainsi le nombre (- 3,8 %) et le montant de ses contrats (- 7,8 %), et ces baisses contribuent pour - 1 point à la baisse du nombre de contrat et pour - 3 points à la baisse des montants.

S'agissant plus particulièrement de l'État, il faut distinguer l'effet net du contrat de partenariat en 2011 « PPP Balard » et de celui en 2012 du Ministère de la justice, effet qui pèse pour 2 milliards dans la diminution des 2,45 milliards d'achat de l'État (soit 80 %) ; sans cet effet, la baisse aurait été de 450 millions, c'est-à-dire plus faible, mais réelle.

---

<sup>7</sup> Soit une réduction de l'écart inter-décile, la différence entre la valeur du 9<sup>ème</sup> décile et celle du 1<sup>er</sup>.

Figure 1 – Contributions des acheteurs à la baisse de l'achat public, contrat et montant<sup>8</sup>.



Source : Recensement de l'OEAP 2012

Du côté des collectivités territoriales, la baisse du nombre des contrats explique plus des trois quarts (- 6,2 pt) de la baisse totale du nombre de contrats à la fois parce que les contrats des collectivités territoriales sont les plus nombreux (60 % de l'ensemble), mais aussi parce que leur diminution en montant a été la plus importante (-10,5 %) ; ils concentrent des contrats de montant plus modeste que les autres types d'acheteurs.

Les opérateurs de réseaux<sup>9</sup>, c'est-à-dire les acheteurs exerçant une activité de réseaux visés par la directive 2004/17/CE sont dans une situation assez proche dans la physionomie de leur évolution de celle de l'État, avec une diminution de 5,3 % du nombre de leurs contrats, ainsi qu'une diminution des montants dans les plus importants contrats.

Au final, les effets sur la structure des contrats et celle des montants de ces évolutions sont assez différenciés. En effet, les baisses des montants entre les trois grandes catégories d'acheteurs sont assez proches (entre -7,4 % et -9,5 %), et la répartition initiale entre des montants sur l'axe horizontal de la figure 1 également. Il en résulte des évolutions parallèles entre eux sur la partie droite de la figure 1. En revanche, sur la partie gauche le profil de baisse du nombre des contrats révèle un profil très différent entre acheteur, les Collectivités territoriales

<sup>8</sup> L'État a contribué à hauteur de 1 point (pt) de la baisse de 8 % des contrats. La contribution d'un acheteur  $i$  ( $C_i$ ) est représentée par la surface d'un rectangle = le produit du poids de l'acheteur dans les contrats (abscisse  $P_i$ ) et de leur évolution (ordonnée  $E_i$ ),  $C_i = P_i \times E_i$ , la somme des contributions ( $\sum C_i$ ) égale l'évolution du nombre total de contrats (-8%). Pour les « montants » : - 3 pts -3,2 pts - 2,1 pts = -8,3 %.

<sup>9</sup> Cette directive comporte dix annexes pour chacune des 10 activités de réseaux identifiées qualifiant d'entité adjudicatrice, les opérateurs exploitant ces réseaux. Avec par exemple pour l'annexe 4 sur le transport ferroviaire, la SNCF, pour l'annexe 5 sur le transport urbain de voyageurs, la RATP, pour celle sur la distribution d'électricité (annexe 2) EDF et ERDF, enfin pour les syndicats des eaux, l'annexe 3 relative à la distribution d'eau potable.

expliquant les trois quart de la baisse du nombre de contrats, à la fois en raison de leur part initiale, mais aussi de leur baisse importante.

➤ **Baisse des travaux, évolutions contrastées pour les fournitures et les services.**

Ce tassement de l'achat public se retrouve dans les grandes catégories conventionnelles de l'achat public, à l'exception des achats de fournitures (+ 1 %), soutenus par les achats de l'État (+ 32 %), leur contribution à la croissance de ce segment compensant les fortes baisses de fournitures des collectivités territoriales avec -22 %, et des opérateurs de réseaux avec - 24 % (Tableau 4).

A l'inverse, les évolutions positives observées dans les achats de services des collectivités territoriales (+ 5,3 %) et des opérateurs de réseaux (+3,3 %) ne compensent pas la forte baisse des achats de services de l'État (- 30 %). Le mouvement de ciseau dans les achats de l'État entre fournitures et services, s'expliquent par la présence en 2011 de contrats de services très importants (sans équivalent en 2012), et à l'inverse par la présence en 2012 de contrats exceptionnels de fournitures.

Ce dynamisme aussi contrasté entre fournitures et services de l'État est donc le résultat de la succession de ces deux types d'achats exceptionnels, mais le sens de ces évolutions serait globalement le même sans eux<sup>10</sup>.

**Tableau 4 – L'évolution de l'achat public par grand segment d'achat.**

Evolution en % (contribution à l'évolution en points)	1-Etat	2-Collectivités territoriales	3-Opérateurs de réseaux	ENSEMBLE
<b>a. Fournitures</b>	+ 32,2% (4,1)	- 22,5% (-2,1)	- 24,2% (-1,7)	+ 1,0% (0,3)
<b>b. Travaux</b>	- 23,4% (-2)	- 9,2% (-1,6)	- 11,3% (-0,8)	- 13,4% (-4,3)
<b>c. Services</b>	- 29,5% (-5,1)	+ 5,3% (0,4)	+ 3,3% (0,5)	- 10,9% (-4,2)
<b>ENSEMBLE</b>	- 7,8% (-3)	- 9,4% (-3,2)	- 7,5% (-2,1)	- 8,3% (-8,3)

Source : Recensement de l'OEAP 2012

Les travaux sont la catégorie d'achat dont la tendance rapproche les trois grands acteurs de l'achat public, tous ayant diminué leurs achats de travaux. Du côté de l'État, c'est l'effet net négatif des grands contrats de partenariat qui explique la baisse, car les autres achats de travaux de l'État varient peu (+ 340 M € HT).

<sup>10</sup> Sans ces contrats exceptionnels, les achats de fournitures de l'État auraient progressé de 4,4 %, et ceux de services diminuaient de 20,7 %.



➤ **Quels sont les acheteurs qui ont réduit leurs marchés de travaux ?**

Sans l'effet de solde négatif des PPP, l'évolution des travaux sur les montants prévus aurait été de - 6,8 % au lieu de - 13,4 % (Tableau 5).

**Tableau 5 – Évolution des achats de travaux par acheteur entre 2011 et 2012.**

	Poids dans les montants	Evolution des montants	Contributions à l'évolution	Contributions (hors PPP)
Les PPP de l'Etat	13,8%	-54,6%	-7,5%	
L'Etat central et ses services déconcentrés (hors PPP)	8,1%	2,9%	0,2%	0,3%
Les établissements de l'Etat (EPN, EPIC etc).	13,5%	-21,3%	-2,9%	-3,3%
Les Collectivités territoriales (CT) et les Intercommunalités	26,3%	-8,0%	-2,1%	-2,5%
Les établissements des CT et des intercommunalités (Sivu, Sivom, EPL...)	12,9%	5,6%	0,7%	0,8%
Les SEM, Office d'HLM, SA HLM	9,8%	-24,5%	-2,4%	-2,8%
Secteur hospitalier, médico-Social et organismes de sécurité sociale	3,9%	-21,7%	-0,9%	-1,0%
Autres - Divers (*).	11,7%	11,7%	1,4%	1,6%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100%</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-13,4%</b>	
<i>Sous-ensemble hors PPP</i>	<i>86,2%</i>	<i>-6,8%</i>		<i>-6,8%</i>

Source : Recensement de l'OEAP 2012

A quelques exceptions près, les plus gros contributeurs à cette baisse sont les entités jouant traditionnellement le rôle le plus important dans les marchés de travaux, à savoir les collectivités territoriales et les grands établissements de l'État (EPIC, EPN etc) ; à l'exception des SEM et offices d'HLM, dont le poids est plus modeste mais dont les baisses ont été les plus fortes. Dans le cas des collectivités territoriales, les établissements « détachés » (Sivu, Sivom etc.) ont en revanche soutenu les marchés de travaux, comme quelques opérateurs de réseaux majeurs.

➤ **L'évolution du stock de contrats de travaux.**

Les évolutions des contrats de travaux décrites précédemment sont heurtées. Cependant, l'impact sur les paiements annuels au titre de ces contrats a un caractère plus régulier. En effet, les données du recensement sont des statistiques de contrats à la fois souvent pluriannuels et entachés d'une incertitude quant aux montants qui seront effectivement acquittés au cours de l'exécution du marché<sup>11</sup> et au profil des paiements dans le temps. De sorte que même annualisés, les montants dans les statistiques de contrats sont difficilement comparables aux dépenses annuelles correspondantes des budgets publics.

Cependant, les statistiques de contrats permettent de projeter un horizon temporel théorique des paiements à effectuer, particulièrement utiles pour des catégories d'achat soumises à des cycles d'équipement et/ou s'étalant nécessairement dans le temps comme les travaux<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Marché annulé, titulaire défaillant, avenant etc.

<sup>12</sup> Plus généralement, une forte hausse des contrats au cours d'un exercice peut ne pas suffire à compenser l'amenuisement rapide des contrats passés soit en raison de leur montant et ou de leur durée courte. Et inversement, une baisse brutale de contrat peut être amortie dans ses conséquences par les effets retardés de contrats passés.

Il est tout à fait possible que la baisse importante constatée pour les marchés de travaux en 2012 soit amortie par des paiements dus au titre de contrats pluriannuels notifiés dans le passé. Symétriquement, la forte baisse de 2012 va influencer sur les paiements durant les exercices prochains.

Pour examiner l'effet sur le profil des paiements des contrats passés, il faut considérer un stock de contrats en cours mêlant à la fois des contrats notifiés dans le passé, mais toujours supposés actifs tout au long de leur durée prévue initialement et générant des paiements ; cette vue nécessitant quelques hypothèses de modélisation pour exploiter à cette fin les données du Recensement<sup>13</sup>.

Ainsi, au cours de l'exercice 2012, 74 387 contrats de travaux étaient théoriquement en cours<sup>14</sup>, 41 422 ont été notifiés en 2012, le solde ayant été notifié les années précédentes dont 20 296 en 2011. Ces deux années représentaient donc l'essentiel des contrats en cours, avec 83 % ; cette proportion est stable (84 % en 2011)<sup>15</sup>.

L'effet des durées pluriannuelles des contrats lisse le flux de paiements par rapport aux à-coups des notifications des contrats elles-mêmes, décrites usuellement dans les statistiques annuelles d'achat public. Ainsi, malgré la forte baisse de contrats de travaux en 2012, l'effet sur les paiements des contrats passés (en particulier de la bonne année 2011) permet de maintenir constant les flux de paiements théoriques.

La figure 2 montre ainsi l'absence de marche d'escalier dans les paiements théoriques entre 2011 et 2012 grâce à l'accumulation de strates de paiements. Cet effet d'atténuation s'est produit également entre 2009 et 2010 (Figure 2).

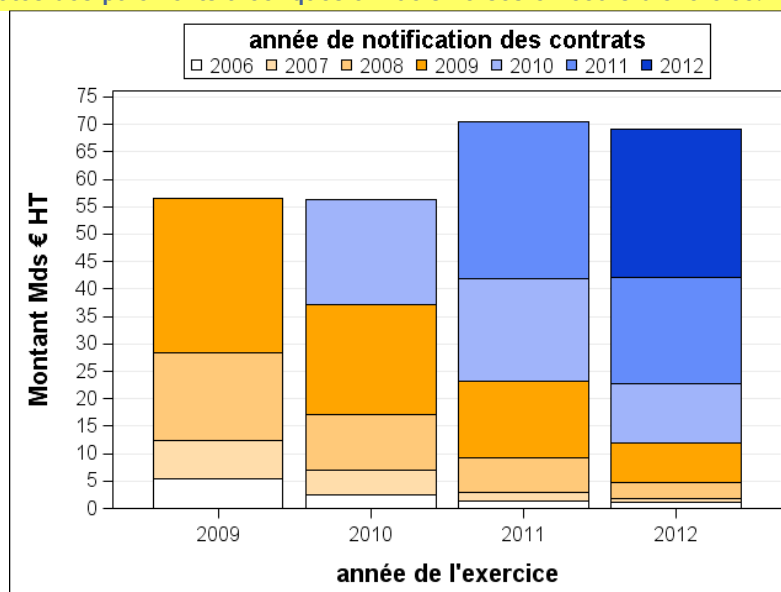
---

<sup>13</sup> La première hypothèse est que le montant des contrats est versé uniformément au cours de la durée du contrat, ce qui au niveau de chaque contrat est simplificateur selon le poids des phases d'études dans l'ensemble. La deuxième hypothèse est que l'exécution du contrat (et donc le versement des montants) commencent dès le semestre de la date de notification, les données du recensement ignorent la date de démarrage et ne permettent pas encore de traiter des avances, des acomptes ou encore des révisions de prix. Enfin, le stock d'un exercice est ici limité à quatre années de notification consécutives jusque l'année d'exercice, 95 % des contrats de travaux ont une durée inférieure ou égale à 48 mois, ceci reste vrai pour 90 % d'entre eux avec une durée pondérée par le montant.

<sup>14</sup> Hormis ceux prolongés par des avenants, cf. note précédente.

<sup>15</sup> La collecte des contrats dans cet exercice commençant en 2006, les années d'exercice successives ne sont pas également comparables puisque une année de cumul leur manque, cet écart nuit à la comparaison mais son effet se dissipe en s'éloignant de l'année d'origine, il joue peu entre 2011 et 2012.

Figure 2 – Strates des paiements théoriques annuels versés en cours d'exercice.



Source : Recensement de l'OEAP 2012

Cet effet des durées sur les paiements joue plus fortement ces dernières années. En effet, le poids des versements dus à des contrats passés dans les versements annuels totaux a augmenté<sup>16</sup>. Il était compris entre 35 et 36% en 2008 et 2009, il s'est élevé à 42 et 44% en 2011 et 2012. Ceci tient au fait que 2009 était une bonne année, mais aussi que la durée des contrats notifiés en 2009 et 2010 s'est allongée, étalant ainsi davantage de paiements les années suivantes.

En revanche, en 2011 et 2012, les durées des contrats notifiés (pondérées par les montants et hors PPP) sont repassées sous le niveau de 2010 ; l'effet amortisseur devrait donc se faire moins sentir à l'avenir si la réduction de contrats notifiés se poursuit.

Pour chacun des exercices 2013 et 2014, en prenant pour hypothèse les mêmes notifications que pour l'exercice 2012, hormis le PPP « Justice » (1,6 Mds), quels seraient le nombre de contrats toujours en cours et les versements acquittés au titre des notifications passées et de celles de ces exercices ?

Le nombre de contrats toujours en cours serait paradoxalement en légère hausse en 2013 grâce à l'allongement des durées observé dans les contrats 2012 (reconduits par hypothèse en 2013), soit 75 040 au lieu de 74 387, ce n'est qu'en 2014 qu'un fléchissement sensible s'observerait (Tableau 6).

<sup>16</sup> Soit  $100 \times (V_{n-2} + V_{n-1}) / (V_{n-2} + V_{n-1} + V_n)$ , avec  $V_n$  : paiement courant annuel au titre des contrats notifiés en n.

Tableau 6 – Estimations des stocks de contrats en cours en 2013 et 2014.

contrats notifiés en :	années d'exercice					
	2012		2013 estimation (*)		2014 estimation (*)	
	nombre	montant M € HT	nombre	montant M € HT	nombre	montant M € HT
2006	93	16 324	52	12 247	14	2 703
2007	207	86 454	124	60 645	68	32 240
2008	1 131	339 536	210	109 683	114	69 560
2009	3 264	1 670 823	1 322	486 608	205	131 983
2010	7 974	2 424 878	4 581	1 342 220	478	237 577
2011	20 296	6 382 094	6 871	2 556 657	3 505	1 525 153
2012	41 422	10 944 028	20 459	5 981 900	7 051	2 343 695
2013			41 421	10 891 538	20 458	5 929 410
2014					41 421	10 891 538
<b>Total</b>	<b>74 387</b>	<b>21 864 137</b>	<b>75 040</b>	<b>21 441 498</b>	<b>73 314</b>	<b>21 163 859</b>

(\*) : Voir notes de bas de pages précédentes pour les autres hypothèses retenues.

Source : Recensement de l'OEAP 2012

En revanche, les montants annuels acquittés n'attendent pas pour diminuer, puisque le montant 2012 ayant été reconduit à l'identique par hypothèse en 2013, l'allongement de la structure des durées observée ne peut que diviser d'autant les paiements annuels avec - 1,9 % en 2013 puis - 1,3 % en 2014.

En conclusion, sous réserve d'une reconduite à l'identique de politiques d'achat en matière de travaux par les différents acheteurs, la diminution des paiements devrait se faire à un rythme relativement lent. En revanche, une baisse importante compte tenu du poids des contrats de l'année en cours et de l'année passée dans les versements sans être rattrapée l'année suivante, aura des effets durables, c'est-à-dire produira une marche d'escalier.

#### ➤ Stabilité globale des clauses spécifiques<sup>17</sup>.

Globalement, les clauses spécifiques en 2012 se sont maintenues dans des proportions proches de celle observée en 2011, les évolutions à quelques dixièmes de points n'étant pas significatives. Seuls les marchés à prix révisables ont progressé, ainsi que le nombre de marchés présentant au moins une proposition dématérialisée (Tableau 7).

<sup>17</sup> Ceci est une commodité de langage de présentation de ces données car à l'exception des clauses sociales et environnementales, éventuellement des prix révisables, les autres éléments présentés dans ce paragraphe ne sont pas des clauses à proprement parler.

**Tableau 7 – Évolution des clauses dites « spécifiques » dans les contrats.**

Part des marchés à clause spécifique dans le nombre de marchés	Marchés supérieurs ou égal à 90000 € HT			
	2009	2010	2011	2012
Marchés avec sous traitants	1,3%	1,5%	2,6%	2,2%
Marchés avec co-traitants	4,2%	5,2%	4,1%	5,4%
Marchés avec clauses sociales	1,9%	2,5%	4,1%	4,3%
Marchés avec clauses environnementales	2,6%	5,1%	5,3%	5,4%
Marchés à prix révisables	47,0%	50,1%	49,2%	52,7%
Au moins une proposition dématérialisée (*) - sans corr.	4,5%	8,4%	11,2%	14,3%
Au moins une proposition dématérialisée - après corr.	2,1%	5,0%	6,9%	9,2%

(\*) : Ceci n'est pas un taux de dématérialisation des marchés publics. Une correction est apportée sur cet indicateur pour tenir compte du questionnement de la fiche de recensement pour les consultations alloties sur cette donnée (voir note du même tableau Lettre Oeap n°27).

Source : Recensement de l'OEAP 2012

Il existe une disparité entre les grandes catégories d'acheteur sur le degré d'utilisation de ces clauses dans leurs contrats respectifs. Les collectivités territoriales peuvent apparaître « mieux-disantes » que l'État en matière de clauses sociales, ou à l'inverse suscitant davantage la cotraitance (Tableau 8).

**Tableau 8 – Situation des acheteurs vis-à-vis des clauses « spécifiques »<sup>18</sup>.**

Part des marchés à clause spécifique dans le nombre de marchés >= 90 000 € HT	1-Etat		2-Collectivités territoriales		3-Opérateurs de réseaux	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Marchés avec sous traitants	5,1%	3,9%	2,2%	2,1%	0,4%	0,4%
Marchés avec co-traitants	16,7%	6,0%	4,9%	6,8%	1,8%	1,4%
Marchés avec clauses sociales	2,6%	1,8%	6,4%	7,3%	0,5%	0,3%
Marchés avec clauses environnementales	7,5%	5,0%	6,4%	7,7%	0,7%	0,5%
Marchés à prix révisables	46,7%	48,5%	51,9%	53,0%	50,5%	57,2%
Au moins une proposition dématérialisée (*) - sans corr.	16,3%	18,2%	13,8%	17,7%	0,9%	1,3%
Au moins une proposition dématérialisée - après corr.	10,7%	11,6%	7,8%	11,3%	0,8%	1,1%

(\*) : Voir note du tableau précédent.

Source : Recensement de l'OEAP 2012

Cependant, des écarts dans le déploiement des clauses ne peuvent être réellement constatés sans neutralisation des effets de structure et pris en compte le caractère déclaratif des données au système d'information de l'OEAP. Par exemple, les collectivités territoriales sont plus souvent amenées à susciter des clauses sociales en raison de l'objet de leurs marchés, davantage orientés sur les travaux, secteur précurseur en la matière.

<sup>18</sup> Ceci est une commodité de langage de présentation de ces données car à l'exception des clauses sociales et environnementales, éventuellement des prix révisables, les autres éléments présentés dans ce paragraphe ne sont pas des clauses à proprement parler.

➤ **Légère progression du poids des PME dans la commande publique.**

Dans le recensement de l'OEAP, le poids des PME dans l'achat public est en hausse d'environ 1,2 points dans leur part des contrats (57,7 %) et de 2,6 points dans le montant de ces contrats (Tableau 9) ; progression un peu plus marquée pour l'État avec 18 % des montants en 2012, contre 15 % en 2011<sup>19</sup>.

Cette hausse est alimentée mécaniquement par l'érosion des contrats à montant élevé dans l'ensemble (type de contrats où les PME sont moins représentées), mais aussi grâce à un dynamisme réel car le montant des contrats attribués à des PME augmente dans l'absolu (€) avec + 278 M €, notamment côté État (+ 386 M €), et pas seulement en pourcentage dans l'ensemble.

**Tableau 9 – Le poids des PME dans la commande publique et le champ du recensement.**

Poids des PME (*) dans les achats en % :	2011		2012	
	du nombre de contrats	du montant des contrats	du nombre de contrat	du montant des contrats
- de l'Etat	50,3	15,0	50,6	18,0
- des Collectivités territoriales	62,3	39,5	64,4	41,7
- des Opérateurs de réseaux	42,9	20,7	42,8	23,1
Ensemble	56,5	25,0	57,7	27,6

(\*) : Les titulaires dont la taille n'a pu être déterminée car ils ne sont pas connus de la statistique d'entreprises publique sont exclus de ce calcul (titulaires étrangers, titulaires publics ou du monde associatif...).

Source : Recensement OEAP 2012.

👉 **Le prochain numéro de la lettre de l'OEAP sera consacré à une étude détaillée du poids des PME dans la commande publique en 2012.**

<sup>19</sup> Ces taux de participation des PME sont calculés ici sur le seul recensement de l'OEAP et non plus sur le champ de celui-ci étendu aux résultats de l'enquête « petits achats » de la DG Trésor ; enquête abandonnée. Compte tenu de cette restriction de source, les taux observés ici (calculés à méthode constante pour 2011 et 2012) ne doivent pas être rapprochés de ceux calculés par la DG Trésor les années précédentes, sur la source élargie, assortis alors dans les publications passées de la mention supplémentaire « pour les marchés < 90 K € : enquête auprès des collectivités territoriales » permettant d'identifier l'élargissement du recensement par la DG Trésor à « l'enquête petits achats ».

## **Zoom sur l'évolution des sources du système d'information Re@p.**

Pour l'exercice 2011, les données issues de l'application comptable CHORUS avaient intégré pour la première fois le système d'information (Re@p) de l'OEAP en complément des données fournies habituellement par l'application Aramis. Pour l'exercice 2012, les données issues de Chorus, exclusivement, ont alimenté le SI Re@p sur le périmètre des marchés de l'Etat, l'arrêt définitif de saisies dédiées dans l'application Aramis a ainsi pu être ordonné, allégeant ainsi la charge de déclarations de la DGFIP. Cet achèvement a coïncidé en 2013 avec un respect des délais de transmission des données sur les marchés publics de la France auprès de la Commission européenne au titre des directives « Marchés ».

Cette économie de saisie ne dispense pas les acheteurs de tout renseignement ad hoc concernant les marchés publics, car la nature d'engagement juridique des données d'une application budgétaire comme Chorus n'épouse pas en totalité le périmètre juridique des données attendues par la fiche de recensement (en particulier dans le cas des marchés à tranches ou des marchés à bon de commande). Mais la collaboration entre l'AIFE et la DAJ, l'interfaçage de Chorus sur l'application PLACE et la diffusion de bonnes pratiques auprès des opérateurs de saisie dans CHORUS permettent de combler progressivement ces écarts conceptuels tout en réduisant la charge des saisies et en unifiant les outils.

Les marchés des collectivités territoriales continuent d'être déclarés dans l'application dédiée Aramis. L'interfaçage avec l'application comptable des Collectivités territoriales Hélios ne peut actuellement être réalisé, il est tributaire du déploiement préalable de protocole de communication dans l'ensemble du réseau des comptables publics de la DGFIP pour le compte de la myriade de collectivités territoriales.

Quant aux marchés déclarés directement à l'OEAP plutôt que par l'intermédiaire d'un comptable du réseau de la DGFIP (par exemple entités adjudicatrices, ou entité visée par l'ordonnance de juin 2005), le nombre de leurs déclarants a continué d'augmenter, ainsi que le nombre d'acheteurs basculant sur le mode dématérialisé pour l'envoi de leur fiche ; le nombre de fiches papier envoyées directement à l'OEAP baissant pour la première fois pour l'exercice 2012.

**Retrouvez La Lettre de l'OEAP sur le site Web de l'Observatoire :**

<http://www.economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-lachat-public>



*La Lettre de l'OEAP :*

Directeur de la publication : Jean Maïa

Rédacteur en chef : Serge Doumain

Étude statistique des données du recensement : Vincent Vicaire

Observatoire Économique de l'Achat Public – Direction des affaires juridiques – Bureau 1C

Bâtiment Condorcet - Télédod 341 - 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris cedex 13

Courriel : [oeap@finances.gouv.fr](mailto:oeap@finances.gouv.fr)